Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260513-DEL2026_06-DE

CCAS-2026-06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DU GUILVINEC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	Présent	Votants
9	5	7

Séance du 13 mai 2026

L'an deux mille Vingt-six, le 13 mai, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi. En l'absence du Président, Madame Laure VOLANT, Vice-présidente, assure la présidence de séance

Date de la convocation

06/05/2026

Présents : Françoise LE GOFF, Patricia RABEC, Ornella RICORDEL, Patricia TAVERNIER, Laure VOLANT.

Absents excusés : Christine COCHOU, Gilles LE CORRE, Brigitte QUERE, Jean-Luc TANNEAU.

Pouvoirs :
Brigitte QUERE donne pouvoir à Laure VOLANT
Christine COCHOU donne pouvoir à Françoise LE GOFF

Objet de la Délibération

Participation financière à la formation PSC Du 30 mai 2026

-:-

Considérant la volonté du CCAS de favoriser l'accès des habitants de la commune à des actions de formation,
Considérant que ces actions participent au développement des compétences, à l'insertion sociale et professionnelle et au renforcement du lien social,
Considérant le coût que représente cette formation pour les participants,

Les membres du CCAS après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de financer uniquement pour les habitants de la commune et sur présentation d'un justificatif de domicile, 50 % du coût par participant, soit 30.00 euros par participant.

Ont signé au Registre tous les Membres présents,

Fait au Guilvinec,
Le 15 mai 2026
Le Président du CCAS,
Jean-Luc TANNEAU

